

23 mars 2016

Proposition du Conseil administratif du 23 mars 2016 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 463 400 francs pour renouveler et pérenniser les illuminations de Noël (Geneva lux).

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Introduction

Durant la période des fêtes de fin d'année, marquée par le froid, les jours qui raccourcissent et le brouillard, l'embellissement du domaine public de la Ville de Genève est primordial à plusieurs titres.

Les Genevois-e-s bénéficiant de places et de rues décorées, d'œuvres artistiques lumineuses ont plus de plaisir à investir et à s'approprier l'espace urbain. Seul-e, entre amis ou en famille, découvrir les illuminations de Noël renforce la cohésion et le lien social entre les habitant-e-s de notre ville.

Genève doit également soigner son image à l'étranger pour rester attractive et conserver le rôle de prestige qu'elle occupe aujourd'hui dans les classements internationaux. Redonner de l'éclat au centre-ville, c'est améliorer l'image de marque de la Ville de Genève auprès des touristes qui visitent notre cité durant cette période de l'année.

Enfin, la période des fêtes de fin d'année étant un moment-clef pour le commerce, l'embellissement de l'environnement urbain participe directement et activement au soutien du commerce et de l'artisanat locaux. Dans une période de conjoncture économique difficile, notamment en raison d'un franc fort, dynamiser le centre-ville peut s'avérer décisif pour stimuler le commerce local genevois.

La présente demande a pour but d'ouvrir un crédit permettant de pérenniser la politique d'illumination des rues genevoises durant la période de fin d'année. Pour l'atteindre, deux objectifs sont définis. D'une part, ce crédit doit permettre de renouveler progressivement la majeure partie des guirlandes lumineuses installées entre 2008 et 2010 dans le cadre du programme Post tenebras lux. D'autre part, il doit assurer le développement du programme Geneva lux, qui offre au public depuis 2014 des installations et des performances artistiques lumineuses dans l'environnement urbain. Complémentaires, ces deux éléments s'insèrent dans une seule demande de crédit dont les premières commandes devront être passées d'ici à fin juin 2016, d'où l'urgence de la présente démarche.

La démarche de la Ville de Genève s'inscrit dans un contexte de partenariat financier entre les secteurs public et privé déjà éprouvé avec succès: dès 2008, un mécène et plusieurs sponsors ont offert du matériel et des prestations. En voici la liste exhaustive.

Fondation Genève Tourisme & Congrès	1 080 000
Services industriels de Genève	942 000
Rentes genevoises	544 740
mécène désirant rester anonyme	500 000
Brechbühl & Rodriguez	240 000
Trade Club de Genève	200 000
Japan Tobacco International	100 000
Procter & Gamble	40 000
Fédération économique du Centre-Ville	32 500
Télégenève	20 000
Association des intérêts de la Corratierie	18 000
Lombard Odier & Cie	18 000
Banque SYZ & Co.	10 235
Mincar	9 000
Fédération des artisans de Genève	1 000

Au vu de la conjoncture économique actuelle, il devient cependant de plus en plus difficile de trouver des appuis financiers émanant de l'économie privée pour ce type de projets. Or, même si la Ville de Genève poursuit activement sa recherche de fonds externes, elle doit se donner les moyens d'une part de renouveler les décorations lumineuses de Post tenebras lux et d'autre part de rassurer les entités qui ont déjà investi et/ou investiront sur la pérennité du Geneva lux. La Ville de Genève doit pouvoir garantir qu'il y aura chaque année au moins plusieurs nouvelles œuvres si elle souhaite capter de futurs financements privés.

Exposé des motifs

La conceptrice artistique du programme Post tenebras lux, Mourka, avait choisi «d'honorer la lumière durant les mois sombres d'hiver» en réalisant des «illuminations essentiellement blanches comme un prolongement des Alpes». Avec le temps, toutefois, la blancheur initiale s'est ternie, les éléments remplacés au hasard des pannes ne s'intègrent plus aussi bien qu'au commencement.

Aujourd'hui, les premières décorations et guirlandes lumineuses acquises dans le cadre du programme Post tenebras lux qui n'ont pas encore été changées à la suite d'un problème technique ont huit ans. Stockées dans des conteneurs maritimes et manutentionnées à maintes reprises, elles ont vieilli et sont désormais inutilisables. Elles doivent être remplacées sans attendre car la zone concernée, qui s'étend du haut de la rue de la Corratierie jusqu'au carrefour du cours de Rive, est très fréquentée durant la période des fêtes de fin d'année.

La rénovation du travail effectué par l'artiste Mourka doit respecter sa ligne, notamment la qualité du blanc, le cas échéant en ajustant au plus près la démarche

et en restant dans l'esprit de la création. Cette rénovation implique des montants variables pour les sites suivants:

- les cinq fontaines situées à la Fusterie, à la Petite Fusterie, à la place de Chevelu, à la place du Port et à la place de Saint-Gervais pour 27 000 francs;
- la place du Molard, ses arbres et sa fontaine pour 37 800 francs;
- la rue de Coutance et sa fontaine pour 32 400 francs;
- la rue de la Corraterie et sa fontaine pour 32 400 francs;
- la décoration du sapin de Noël pour 27 000 francs;
- les Rues-Basses pour une somme estimée à 270 000 francs.

Au total, il faudra 426 600 francs pour réaliser cette rénovation entre 2016 et 2018.

Par ailleurs, le programme Geneva lux, qui a succédé au festival Arbres en lumières, a apporté dès 2014 des œuvres artistiques contemporaines aux multiples couleurs: la Voie lactée de Daniel Schlaepfer, les Physallis de Gaspard Lautrey, les Népenthes de Sophie Guyot, les Lignes pas[sages] de Camille Nesenson, etc. Lors de l'édition 2015-2016, les cercles lumineux de Ben Busche ont récolté les faveurs d'un public conquis. Le succès populaire de ce programme lumineux justifie qu'il perdure dans les années à venir.

Toutefois, la croissance de cet événement artistique s'interrompra sans financement supplémentaire. C'est pourquoi nous vous soumettons la présente demande de crédit. Celle-ci comporte douze nouvelles œuvres, soit trois par année durant quatre ans dès l'édition 2016-2017 du Geneva lux, pour un montant total de 1 036 800 francs. Celui-ci permet de garantir sa pérennité jusqu'en 2020 mais surtout de donner envie à de généreux donateurs de participer en finançant des œuvres supplémentaires.

Le coût d'acquisition d'une œuvre est estimé à plus ou moins 86 400 francs. Ce montant est calculé sur la moyenne des premières œuvres déjà réalisées lors des éditions précédentes du programme Geneva lux. Sauf problème technique exceptionnel, l'œuvre est utilisable durant cinq années. Cela porte le coût d'achat d'une œuvre par année d'exposition à en moyenne 17 280 francs, une somme acceptable si l'on songe que chaque création est réalisée pour Genève.

Récapitulatif

D'un montant total de 1 463 400 francs, la présente demande de crédit concerne deux investissements:

- entre 2016 et 2018, le remplacement des plus anciennes guirlandes lumineuses du programme Post tenebras lux pour un coût total de 426 600 francs;

- entre 2016 et 2019, l’acquisition de douze œuvres pour le Geneva lux pour un coût total de 1 036 800 francs.

Adéquation à l’Agenda 21

La présente demande de crédit s’inscrit dans le respect des objectifs de développement durable de la Ville de Genève.

L’électricité consommée est exclusivement de la Vitale Vert provenant des Services industriels de Genève (SIG). Certifiée Naturemade Star, elle est produite grâce à des installations solaires et hydrauliques locales. Les 15 000 ampoules LED utilisées sont à très basse consommation. Ainsi, l’ensemble de l’installation lumineuse posée sur l’île Rousseau, par exemple, ne consomme pas plus qu’un appareil électroménager récent.

Les décorations, les guirlandes lumineuses et les œuvres arrivées en fin de vie sont démontées. Lorsque cela est possible, les éléments en bon état de fonctionnement sont réutilisés afin de prolonger la vie des installations actuelles, celles-ci étant formées d’éléments standardisés disponibles dans le commerce. Le solde est trié, puis recyclé (aluminium, cuivre, fer, etc.) ou détruit de façon à avoir le moins d’impact possible sur l’environnement.

Estimation des coûts

Le coût du remplacement des illuminations de Noël acquises entre 2008 et 2010 est estimé sur la base des prix d’achat d’éléments identiques ou similaires observés dans les catalogues des quelques fournisseurs concernés ou de leurs concurrents. En ce qui concerne le cas particulier des aménagements à effectuer dans les Rues-Basses (câbles à poser), l’estimation du coût est basée sur un travail semblable réalisé en 2015 sur l’esplanade du Mont-Blanc par les Services industriels de Genève (SIG) pour l’œuvre de l’artiste Ben Busche.

S’agissant du coût d’acquisition d’une nouvelle œuvre, il a été estimé à 86 400 francs par œuvre sur la base de la moyenne des premières œuvres déjà commandées, produites et exposées lors des précédentes éditions du Geneva lux. Une fois que le prix de chaque œuvre est déterminé, il est communiqué à l’artiste intéressé-e avant même le début du travail de création et mentionné dans un contrat.

Le coût d’entretien d’une œuvre repose sur l’expérience que nous avons acquise avec les premières créations. Il s’explique par divers aménagements nécessités par des éléments internes et/ou externes dont la plupart sont imprévisibles par nature, par exemple une remise en état après une intempérie.

Le coût de stockage des œuvres repose sur la meilleure offre sans engagement obtenue en ce début d'année 2016 pour une zone de stockage protégée des intempéries, accessible par camion et proche du centre de Genève.

Délais de réalisation

Le présent crédit sera utilisé entre 2016 et 2019 en fonction du tableau suivant.

objets	montants dépensés par années en francs			
	2016	2017	2018	2019
trois nouvelles œuvres	259 200	259 200	259 200	259 200
Rues-Basses	270 000			
cinq fontaines	27 000			
place du Molard avec fontaine et arbres		37 800		
rue de Coutance avec sa fontaine		32 400		
rue de la Corraterie avec sa fontaine		32 400		
nouvelle décoration du sapin de Noël			27 000	
total par année	556 200	361 800	286 200	259 200

Référence au 11^e plan financier d'investissement (2016-2027)

La présente demande de crédit n'ayant pas pu être planifiée dans le 11^e plan financier d'investissement (2016-2027) pour les raisons exposées précédemment, nous proposons que celle relative au renouvellement de cinq toilettes autonettoyantes de 1 500 000 francs (N° PFI 104.004.00) devienne un projet non planifié (PRNP), ce qui signifie concrètement que cette dépense n'est plus envisagée à court terme.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le Service logistique et manifestations (LOM) est gestionnaire et bénéficiaire de ce crédit.

Budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement du LOM est impacté ainsi:

- 45 360 francs par an jusqu'en 2024 pour le stockage des œuvres dans un endroit adapté à leur bonne conservation;
- 56 160 francs par an d'honoraires pour la direction artistique du Geneva lux, pendant quatre ans (de 2016 à 2019).

Charge financière annuelle

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,75% et l'amortissement au moyen de 5 annuités, se montera à 308 220 francs.

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement et de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement

Objet: Geneva lux:
remplacement des illuminations de Noël et acquisition de 12 nouvelles œuvres

A. SYNTHESE DE L'ESTIMATION DES COUTS

	Montant	%
Remplacement de guirlandes lumineuses	395 000	27
Acquisition de 12 nouvelles œuvres artistiques	960 000	66
Frais financiers (TVA, prestations personnel, intérêts, FMAC)	108 400	7
Coût total du projet TTC	1 463 400	100

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: Service logistique et manifestations (LOM)

CHARGES

		Postes en ETP
30 - Charges de personnel	0	0
31 - Dépenses générales	101 520	
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	308 220	
36 - Subventions accordées	0	
Total des nouvelles charges induites	409 740	

REVENUS

40 - Impôts	0
42 - Revenu des biens	0
43 - Revenus divers	0
45 - Dédommagements de collectivités publiques	0
46 - Subventions et allocations	0
Total des nouveaux revenus induits	0
Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	-409 740

C. PLANIFICATION ESTIMEE DES DEPENSES ET RECETTES D'INVEST.

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Vote du crédit par le CM: 2016	556 200	0	556 200
2017	361 800	0	361 800
2018	286 200	0	286 200
2019	259 200	0	259 200
Totaux	1 463 400	0	1 463 400

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après:

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 30 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 463 400 francs destiné à remplacer des décorations et des guirlandes lumineuses pour acquérir douze nouvelles œuvres artistiques.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 463 400 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2017 à 2021.